

DEPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE
CANTON
GRAND COURONNE
COMMUNE
PULNOY

**ARRETE
DU MAIRE**

OBJET : Réglementation temporaire de circulation

Réservation de 4 places de stationnement sur la Place de la République pour le food-truck « Noci food-truck »

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PULNOY

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales
- **Vu** le Code de la Route et ses articles R 417-10 & R 417-11
- **Considérant** que pour des raisons de sécurité dues à l'installation d'un food-truck, il y a lieu d'interdire le stationnement sur 4 places implantées Place de la République à Pulnoy les vendredis soirs du 25 juillet 2025 au 19 décembre 2025 de 17 heures à 22 heures.

ARRETE

Article 1 :

Le stationnement sera interdit à tous les véhicules et considéré très gênant, sur 4 places de stationnement implantées Place de la République, situés au droit du passage piéton à proximité du coffret électrique, sauf pour le food-truck « **Noci food-truck** », les vendredis soirs du 25 juillet 2025 au 19 décembre 2025 de 17 heures à 22 heures.

Article 2 :

La signalisation réglementaire de sécurité sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 :

Le Maire et la Police municipale de Pulnoy sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Police Municipale
- M. le chef des services techniques municipaux
- Le demandeur
- l'affichage

A PULNOY, le 16 juillet 2025
Le Maire,

M. OGIEZ



(Handwritten signature in blue ink over the seal)

DEPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE
CANTON
GRAND COURONNE
COMMUNE
PULNOY

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2025-49

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

OBJET : AUTORISATION d'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PULNOY

- VU l'arrêté N°207/2022 portant règlement d'occupation du domaine public
- VU la décision N° 158/2022 fixant les tarifs d'occupation du domaine public
- **CONSIDERANT** La Demande reçue en Mairie le : **16/07/2025**

De **M PIERRON JUNG Lilian** 52 rue du 26 ème bataillon de chasseurs à pied 54700 PONT A MOUSSON

Concernant : **L'installation d'un food truck « NOCI food-truck »** chaque vendredi soir de 17h à 22h, Place de la République à PULNOY



ACCORDE L'AUTORISATION

Bénéficiaire de l'autorisation :

M PIERRON JUNG Lilian

Durée de l'autorisation : **22 jours du 25 juillet 2025 au 19 décembre 2025 inclus**

Prescriptions particulières :

- 1- Droits d'occupation : 4) Camion (1,00 € X 6 m) linéaire X 12= 132 €**
- 2- Actualisation tarif 2025 : 132 € X 1.06 = 139.92 €**

Droits de raccordement électricité et eau

- 2- ELECTRICITE = (1 € X 22) X 1.06 = 23.32 €**
- 3- EAU = Non concerné**

TOTAL DES DROITS (1 + 2 + 3) = 163.24 €
(à régler par chèque à l'ordre du Trésorier Principal)



REFUSE L'AUTORISATION

Motifs :

Recours : Recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nancy dans les 2 mois suivant notification du présent arrêté

Fait à Pulnoy, le 16 juillet 2025
Le Maire,
M. OGIEZ

Notification au demandeur :

A

le

Signature



Copie à (sauf si refus) :

- Monsieur le Trésorier Principal
- Régisseur des droits de voirie
- Services Techniques
- Police municipale